

MINUTES OF THE MEETING

DATE: 16/11/2021

HOURS: 10h-10h30

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
1. Approval agenda and report		
1.1 Report Previous meeting (<i>approval</i>)		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport goedgekeurd • Rapport approuvé
1.2 Agenda (<i>approval</i>)		<ul style="list-style-type: none"> • Agenda goedgekeurd • Agenda approuvé
1.3 RMG Dashboard (<i>information</i>)		
2. Situation overview (information)		
2.1 Epidemiological overview (Information – Sciensano)		.
3. Prevention		
3.1 RAG advice vaccinated travelers coming from third countries	<p>Sciensano a présenté l'avis RAG lié à la stratégie de testing proposée par le Commissariat pour les voyageurs vaccinés revenant de zone rouge non-VOC et ne figurant pas sur la liste blanche. Ci-dessous les recommandations :</p> <p><i>S'il est décidé que les voyageurs entièrement vaccinés (résidents belges et autres) âgés de plus de 12 ans et provenant d'un pays non membre de l'UE/Schengen qui ne figure pas sur la liste blanche ne soient testés qu'une seule fois, le RAG recommande qu'ils :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - OU aient un test PCR négatif avant le départ, effectué $\leq 72h$ avant l'arrivée, ou un test Ag négatif, effectué le jour du départ ou la veille du départ; 	<p>Le RMG valide l'avis du RAG, ce qui signifie que, si la CIM décide d'adapter la stratégie de test, un seul test (PCR ou RAT) est requis pour les voyageurs entièrement vaccinés en provenance d'un pays tiers, zone rouge, ne figurant pas sur la liste blanche et n'étant pas un pays VOC. Ce test est effectué de préférence avant l'entrée en Belgique ou le plus tôt possible après l'arrivée. Les voyageurs entièrement vaccinés provenant d'une zone VOC non-EU doivent toujours se soumettre à deux tests PCR au J1 et J7.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>- <i>OU soient testés dès que possible après leur arrivée, avec un test PCR ou Ag, et restent en quarantaine jusqu'au résultat du test.</i></p> <p>Si le voyageur choisi d'être testé lors de son arrivée en Belgique, le seul changement par rapport aux mesures actuelles serait qu'il n'y aura plus de deuxième test.</p> <p>Le test effectué après l'arrivée doit être réalisé aussi vite que possible. La personne devra se placer en quarantaine dans l'attente des résultats.</p> <p>Quel que soit le test utilisé, une attestation est nécessaire en guise de preuve, y compris à l'étranger. Il n'existe pas d'exigences internationales particulières à ce sujet.</p> <p>Il est logique d'essayer de détecter les personnes positives avant leur arrivée sur le territoire, une telle mesure permettrait en outre d'alléger la pression sur la capacité de testing en Belgique. Toutefois, par le passé cette alternative n'avait pas été adoptée au vu des risques de falsification d'attestations.</p> <p>La troisième dose vaccinale ne peut être utilisée comme argument pour des assouplissements (ex. : exemption de test). De fait, la 3ème dose permet de renforcer l'immunité et n'implique pas nécessairement que l'on est mieux protégé avec 3 doses qu'une autre personne ne l'est avec 2.</p> <p>La police frontalière/Saniport ne sont pas certains de ce qui est envisageable en termes de contrôles. Cela doit être clarifié auprès de BIZA.</p> <p>La CIM se positionnera quant à une adaptation ou non de la stratégie de testing (cfr. : un test vs deux tests). Si celle-ci est modifiée, le RMG se prononce en faveur du suivi de l'avis RAG.</p>	<p>Les membres n'ayant pas pu prendre part à la réunion sont invités à rendre leurs éventuels feedbacks pour aujourd'hui à midi sans quoi l'avis sera considéré comme validé et la décision RMG sera transférée vers le Commissariat/ la CIM.</p> <p>De RMG valideert het RAG advies wat betekent dat, indien het IMC beslist om de test strategie aan te passen, bij volledig gevaccineerde reizigers die reizen uit een derde land, rode zone, niet op de witte lijst en geen VOC land slechts 1 test (PCR of RAT) nodig is. Deze test wordt afgenomen bij voorkeur voor België inreizen of zo snel mogelijk na aankomst. Volledig gevaccineerde reizigers uit een niet-EU VOC zone dienen steeds 2 PCR testen af te nemen op dag 1 en dag 7.</p> <p>De leden die de vergadering niet konden bijwonen, werd verzocht vóór 12.00 uur vandaag hun opmerkingen kenbaar te maken; zo niet, dan zal het advies als geldig worden beschouwd en zal het besluit van de RMG worden overgedragen aan het Commissariaat/IMC.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
4. Surveillance and detection		
5. Health care		
6. Stocks and shortages		
7. Communication		
8. International		
9. Date next meeting / agenda (<i>approval</i>)		<p>De volgende RMG-vergadering zal doorgaan op donderdag 18/11/2021 van 16u tot 18u.</p> <hr/> <p>La prochaine réunion aura lieu le jeudi 18/11/2021 de 16h à 18h.</p>
10. AOB		

Participation list

Last Name	First Name	Organization	Email
Callens	Michiel	Vlaanderen	michiel.callens@vlaanderen.be
Hitabatuma	Vincent	FWB	Vincent.HITABATUMA@gov.cfwb.be
Kalimira	Nyota (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	nyota.kalimira@health.fgov.be
Lokietek	Sophie	AViQ	sophie.lokietek@aviq.be
Moulart	Jean	Brussels	jmoulart@gov.brussels
van de Konijnenburg	Cecile	FOD Volksgezondheid	cecile.vandekonijnenburg@health.fgov.be
Van Gucht	Steven	Sciensano	steven.vangucht@sciensano.be
Lernout	Tinne	Sciensano	Tinne.Lernout@sciensano.be
Smits	Patrick	Vlaanderen	patrick.smits@vlaanderen.be
Doms	Kurt	CIM	kurt.doms@health.fgov.be